



Vitre cassée : les bons *réflexes*, jusqu'au remboursement

Un carreau qui vole en éclats, c'est du stress, des risques de coupure et un dossier assurance à ne pas rater. Voici quoi faire, dans l'ordre — et ce que nous prenons en charge pour vous.

INTERVENTION

7j/7

MISE EN SÉCURITÉ

Le jour même

FRANCHISE

Offerte

D'abord, personne ne se *blesse*

- **Éloignez enfants et animaux**, puis équipez-vous : chaussures fermées, gants épais.
- Un **feuilleté fissuré tient encore en place** : n'y touchez pas, il attend le vitrier sans danger.
- **Éclats en haut du cadre** = couperet : on ne passe pas dessous, on ne les décroche pas.
- **Photographiez tout avant de ranger** (vitre, dégâts, cause, plusieurs angles) : vos preuves pour l'assurance.
- Ramassez **au balai et à la pelle**, jamais à la main ; emballez les morceaux avant la poubelle.
- **Effraction ou vandalisme ?** On ne nettoie rien : police d'abord (dépôt de plainte, récépissé au dossier).

Le jour même, on *ferme*

CE QUE NOUS FAISONS

Mise en sécurité immédiate

Dépose des morceaux dangereux, **fermeture provisoire le jour même** (panneau ou vitrage), prise de cotes, puis vitrage définitif **découpé sur mesure en atelier** et posé rapidement.

POURQUOI NE PAS ATTENDRE

Limiter l'aggravation

Après un sinistre, votre contrat vous demande de **limiter l'aggravation des dommages** : une ouverture béante sous la pluie ou toute une nuit peut compliquer l'indemnisation. La mise en sécurité n'attend jamais l'accord de l'assurance.



Ne mesurez pas le vitrage vous-même : le joint butyle recouvre le bord du verre (la cote visible est fausse) et une parclose déposée sans le bon geste casse net. La prise de cotes, c'est notre métier — **gratuite, sur place**.

Le dossier assurance, *pas à pas*

ÉTAPE 1

Photographier et rassembler

Photos du vitrage et des dégâts, facture ou référence de la menuiserie si disponible, éléments sur la cause (grêle, impact, effraction...).

ÉTAPE 2

Déclarer dans les délais

5 jours ouvrés après la découverte (minimum légal) — **2 jours ouvrés** en cas de vol ou vandalisme, plainte à l'appui. Par téléphone, espace client ou courrier recommandé.

ÉTAPE 3

Joindre le devis du vitrier

Nous fournissons un devis détaillé (dimensions, composition, pose) à transmettre tel quel à l'assureur.

ÉTAPE 4

Attendre l'accord (souvent rapide)

Pour un bris courant, beaucoup d'assureurs valident sur devis, voire indemnisent sur facture, sans expertise.

ÉTAPE 5

Remplacer — franchise offerte

Nous posons le vitrage définitif ; vous remettez la facture à l'assurance. La franchise ? **Sur le bris de glace, nous vous l'offrons** en la déduisant de notre facture.

SITUATION	DÉLAI POUR DÉCLARER
Bris de glace accidentel	5 jours ouvrés dès la découverte (minimum légal)
Vol, vandalisme, effraction	2 jours ouvrés + dépôt de plainte
Délai dépassé	Indemnisation réduite ou refusée : ne traînez pas



Chaque contrat a ses limites (plafonds, exclusions : rayures, vitres de meubles, parfois véranda). Un doute ? Montrez-nous votre garantie « bris de glace » : on vous dit ce qu'elle couvre avant d'engager quoi que ce soit.

Questions fréquentes

— Combien de temps ai-je pour déclarer un bris de glace ?

Au moins 5 jours ouvrés à compter du moment où vous découvrez le sinistre — c'est le délai légal minimum, votre contrat peut être plus généreux. En cas de vol, de vandalisme ou de tentative d'effraction, le délai tombe à 2 jours ouvrés, avec dépôt de plainte à joindre. Au-delà, l'assureur peut réduire, voire refuser l'indemnisation.

— Locataire ou propriétaire : qui déclare le sinistre ?

Pour les vitres du logement que vous occupez, c'est en général votre propre assurance habitation qui joue, que vous soyez locataire ou propriétaire. Le réflexe : prévenir votre assureur ; si vous êtes locataire, informez aussi le propriétaire ou l'agence. Chaque contrat a ses subtilités — montrez-le-nous, on vous aide à y voir clair.

— Puis-je faire remplacer la vitre avant l'accord de l'assurance ?

La mise en sécurité, oui, tout de suite — c'est même recommandé : votre contrat vous demande de limiter l'aggravation des dommages. Pour le remplacement définitif, l'idéal est de transmettre d'abord notre devis à l'assureur ; pour les petits montants, beaucoup de contrats indemnisent simplement sur facture. Dans tous les cas : photos avant toute intervention, et conservez chaque justificatif.

— Et si je n'ai pas la garantie bris de glace ?

Elle est incluse dans la plupart des contrats multirisques habitation, mais pas systématiquement — et certaines pièces (rayures, vitres de meubles, parfois vérandas) peuvent être exclues ou en option. Sans garantie, pas de panique : nous établissons un devis transparent, et le remplacement du vitrage seul coûte bien moins cher qu'une fenêtre neuve.

Un vitrage cassé, un projet, un *doute* ?

Notre vitrier découpe sur mesure en atelier et intervient 7j/7 de Lyon à Valence, plus de 260 communes. Bris de glace : la franchise d'assurance est offerte.

 07 72 50 36 49

 4 Chemin du Tural, 38550 Saint-Maurice-l'Exil · urgence-habitat-38.fr